



# Le CSE (en bref)

N°78

**SYNDICAT  
UTILE et  
DÉTERMINÉ !**

Réunion extraordinaire du 30 janvier 2025

## Avis du CSE sur le projet de transfert des activités informatiques d'infrastructure, de sécurité et de production applicative de la CASDEN vers BPCE-IT

Sur ce projet, qui concerne 23 salarié-es de la Casden travaillant à Champs-sur-Marne appelé-es à rejoindre le site BPCE-IT de Charenton Liberté 2, deux avis distincts ont été remis : un avis favorable, au nom des élu-es CFDT, UNSA et CFTC et un avis défavorable au nom des élu-es SUD et CGT.

Le premier avis (consultable <ICI>) est favorable mais liste une série de « points d'attention » dont certains font actuellement l'objet d'une négociation en vue d'un éventuel futur accord anticipé d'adaptation, tels que l'augmentation du temps de trajet et du temps de travail pour les salarié-es de la CASDEN.

L'avis défavorable de SUD-Solidaires et de la CGT (consultable <ICI>) critique le recours au transfert automatique des contrats de travail des salarié-es de la CASDEN en application « de plein droit » de l'article L.1224-

1 du Code du Travail, ce qui expose les salarié-es qui refuseraient leur transfert à un licenciement pour faute grave.

Autre critique : la direction nous demande un avis alors que l'accord anticipé d'adaptation ne sera connu que fin février et donc, à date, nous n'avons qu'une vision incomplète des compensations prévues, en particulier pour l'accroissement du temps de trajet qui préoccupe particulièrement les salarié-es de la CASDEN.

La direction s'est dite surprise (et a parlé, à tort, de « posture ») par notre avis rendu « aussi par solidarité » avec l'avis défavorable rendu par le CSE de la CASDEN alors que celui-ci n'était pas rendu à cette heure ! Nos collègues CGT et CFTC de la CASDEN nous avaient en effet donné ce « scoop » sur leur avis commun remis le jour même en CSE. Du coup chacune et chacun a pu avoir son lot de sujets d'étonnement...

Le vote final sur le projet a abouti à un avis favorable du CSE (14 voix favorables des élu-es CFDT, UNSA et CFTC, 6 voix défavorables des élu-es SUD et CGT).

## Avis du CSE sur les conséquences pour BPCE-IT du projet « ORION » au sein du Groupe BPCE

Avant la remise de l'avis du CSE, le cabinet SYNDEX qui avait été mandaté par le CSE pour l'assister dans cette information-consultation a présenté son rapport d'expertise (consultable <ICI>).

Ce rapport de bonne qualité a permis d'obtenir des informations complémentaires qui confirment l'ampleur d'un projet d'une durée prévisionnelle de 4 ans pour un coût de 550M€ pour le Groupe (175M€ pour BPCE-IT), 113 000 JH prévus et des renforts en ETP considérables avec un pic de +187 ETP en 2027 (cf. p.30).

La direction nous a précisé que les recrutements seront principalement fait à DPM et sur les sites de Lyon et Dijon où se trouvent les équipes EQUINOXE.

Au-delà de cette présentation macroscopique, SYNDEX a regretté un manque d'information sur certains sujets, comme

les 20M€ d'économies par an attendues à BPCE-IT à la fin du projet : par quel calcul est-on arrivé à une économie de 10M€ à DPM par une réduction de -50 ETP ? Que recouvrent les 2M€ d'économies transverses ?

La direction a répondu que des économies étaient attendues sur du matériel et des logiciels mais ne peuvent être chiffrées en détail à ce stade.

Des inquiétudes ont été exprimées aussi au sujet de l'équipe « Continuité Equinoxe » (cf. p. 27) avec principalement des prestataires Mainframe (difficiles à trouver) et seulement 5 salarié-es proches de la retraite...

L'expert a préconisé qu'il y ait au minimum des points réguliers d'information au CSE sur l'évolution d'un projet qui semble devoir être piloté au fil de l'eau.

L'avis du CSE a été majoritairement défavorable par 17 voix contre, les élu-es de l'UNSA n'ayant pas participé au vote (malgré un avis fort critique sur les impacts du projet) et un avis défavorable motivé des élu-es CFDT-CFTC-CGT et SUD-Solidaires (consultable <ICI>).

**SYNDICAT  
UTILE et  
DÉTERMINÉ !**

**Vos représentant-es SUD-Solidaires au CSE :**  
Valérie ESPAIGNET, Nathalie LEFEVRE, Benoît POMATTO,  
Philippe GERARDOT, Nicolas GUERIN, Romain SIMONET, Daniel THIRARD